

Nous avons importé aussi cinq millions de livres de bacon. Est-ce concevable qu'un pays agricole comme le Canada ait importé pareille quantité de bacon? A mes yeux, la chose est criminelle. En tout, nous avons importé des Etats-Unis l'an dernier pour une valeur de 30 millions de dollars en viande et en produits secondaires. Voilà une situation intolérable. Il nous incombe d'encourager l'agriculture dans l'Est. L'on m'apprend qu'il existe un mouvement pour encourager l'agriculteur de l'Ouest à faire de la culture mixte. Mais j'ai un peu lieu de croire que cela ne réussira pas trop dans l'Ouest canadien, parce que la plupart des fermiers de l'Ouest que je connais ont quitté l'Est parce qu'ils ne voulaient pas travailler. Dans l'Est, l'agriculture veut dire quinze ou seize heures de travail tous les jours de l'année. Cela plaît-il à l'agriculteur de l'Ouest? Pas du tout. Et que gagne-t-il le cultivateur par ces quinze ou seize heures de travail? Rien, moins que rien. Le cultivateur ne souffre pas du chômage, pas du tout. Il se trouve dans une situation telle qu'il ne peut pas faire le travail qu'il devrait faire et qu'il ne peut engager la main-d'œuvre nécessaire.

Je veux dire un mot ou deux touchant l'expansion industrielle dans ma région depuis le relèvement du tarif, en septembre dernier. Même les producteurs laitiers ont gagné en confiance: ils savent qu'il ne nous arrive plus de beurre de la Nouvelle-Zélande sans qu'il paye une entrée de 8c. par livre. Ils voudraient qu'il en fût de même de l'Australie; je crois qu'alors ils seraient satisfaits. Personnellement je suis d'avis que le droit devrait être de 10c. ou de 12c. par livre et qu'il devrait frapper également le beurre australien.

Une usine dans ma ville qui occupait en septembre dernier 180 employés, en compte actuellement 500. L'on y fabrique la soie à meilleur compte qu'avant le relèvement du tarif. Un autre établissement de chez nous, un des plus grands du pays, emploie aujourd'hui 75 ouvriers contre 30 au mois de septembre. La fabrique de peluche à Farnham qui avait fermé ses portes en septembre fonctionne aujourd'hui et donne de l'emploi à 52 personnes. Je puis ajouter que ses opérations augmentent chaque jour. Nous avons construit là aussi une fabrique de linoléum au prix de deux millions de dollars. Mes collègues des Cantons de l'Est conviendront, je pense, qu'en raison de l'amélioration de la situation industrielle, fruit du remaniement tarifaire de l'automne dernier, le malaise dans tout le district est bien moindre que l'année dernière. Cette expansion des industries va créer un meilleur marché intérieur pour nos fermiers. Nous voulons que tout le pays

jouisse de l'amélioration économique au même degré que notre petite région.

Je maintiens, monsieur l'Orateur, que si l'on établit un tarif ce dernier doit être assez élevé. A quoi peut servir un faible tarif si l'on sait qu'il ne protège pas notre manufacturier? Si un droit de 30 p. 100 barre la route aux rivaux étrangers qu'est-ce que cela peut bien faire que ce droit soit porté à 50 p. 100 ou plus encore, dès qu'on réalise l'objet visé, c'est-à-dire, assurer notre marché au fabricant canadien et ainsi protéger les employés de ce dernier et en autant que le Gouvernement nous donne l'assurance que le consommateur ne sera pas exploité?

Dans le discours du trône on nous laisse entrevoir la création d'une commission du tarif. J'espère que nous aurons une commission efficace, et non pas une comme la récente commission consultative dont l'unique souci était d'abaisser le tarif le plus possible. A coup sûr nous ne voulons pas d'une commission tarifaire comme celle qui était greffée sur la défunte ligne des consommateurs qui cherchait l'avantage d'un parti et non celui du pays.

Il s'est dit quelque chose au sujet du gouvernement par un seul homme. Si cet homme est celui qu'il faut, il ne peut y avoir de meilleur gouvernement sur la terre. Va sans dire que le gouvernement démocratique est établi en permanence, pour la simple raison qu'en général toute forme autocratique de gouvernement se termine par la mort de l'homme fort, et la confusion qui résulte du décès de l'autocrate dépasse les avantages que le pays a pu tirer de son régime. Seulement, je ne vois pas en quoi les honorables vis-à-vis puissent prétendre que le ministère actuel ne fonctionne que par la volonté d'un seul homme. C'est une simple supposition; et celui qui l'a exprimée a bel et bien rêvé. J'affirme qu'avec notre chef si bien doué et si ingénieux, fort de l'appui d'un parti ferme et uni, nous aurons un bon gouvernement et les intérêts nationaux du Canada seront bien gardés comme ils ne l'ont jamais été sous le régime de nos amis d'en face.

M. G. G. COOTE (Macleod): Monsieur l'Orateur, le malheur veut que le règlement de la Chambre me restreigne à quarante minutes. Je ne pourrai donc pas suivre toutes les observations de l'honorable préopinant (M. Pickel). J'ai l'intention de m'en tenir à un paragraphe du discours du trône, qui traite des conditions de l'Ouest. Il se lit en partie comme suit:

Mes ministres ont examiné anxieusement les moyens d'assurer la distribution rationnelle de la récolte de blé de l'Ouest canadien et ils ont déjà pris à ce sujet les mesures que les circonstances semblaient autoriser.